

# AVIS ADMINISTRATIFS

## ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2019C07386

Commune de SINARD

### Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération n° D201909\_41 en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Sinard. Le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture du Département.

Le Maire  
Christian ROUX

A2019C07389

Commune de VILLARD-BONNOT

### Enquête publique unique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VILLARD BONNOT

Il va être procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette enquête publique sera ouverte pour une durée de 33 jours, du vendredi 18 octobre 2019 à 9h00 au mardi 19 novembre 2019 à 11h00.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être approuvée par délibération du Conseil municipal de la Commune de Villard-Bonnot.

Madame Florence GUYARD-BOUTEILLER, universitaire retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Toutes les informations relatives à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme seront consultables sur le site internet de la mairie :

<http://www.villard-bonnot.fr/> dans la rubrique actualité et/ou urbanisme.

Le dossier de modification du P.L.U, ainsi que les pièces qui l'accompagnent seront déposés à la mairie de VILLARD BONNOT pendant 33 jours consécutifs et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 (sauf le mardi : 18h30),
- Le samedi de 9h à 12h.

Sera également déposé dans les mêmes conditions un registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier mis à l'enquête, sous format papier ou sur un poste informatique aux jours et horaires susvisés.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par écrit à l'adresse suivante : Madame la Commissaire enquêteure – Mairie de VILLARD-BONNOT – 20, boulevard Jules Ferry - B.P. 142 - 38190 Villard-Bonnot.

Il sera également possible de consigner ses observations par mail à l'adresse suivante :

[enquetepublique.plusm1@villard-bonnot.fr](mailto:enquetepublique.plusm1@villard-bonnot.fr)

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de VILLARD-BONNOT, les :

- Vendredi 18 octobre de 9h00 à 11h00,
- Mercredi 6 novembre de 14h00 à 16h00,
- Mardi 19 novembre de 9h00 à 11h00.

S'agissant du projet de PLU, les informations environnementales sont contenues dans le rapport de présentation du dossier de PLU ainsi que dans la note de présentation non technique des projets soumis à l'enquête.

En outre, l'autorité environnementale a rendu un avis le 13 mai 2019, et décide que la procédure de modification du PLU de la commune de Villard-Bonnot n'est pas soumise à évaluation environnementale.

L'ensemble de ces documents peut être consulté dans les conditions visées ci-dessus.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de VILLARD BONNOT aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la mairie pendant 1 an.

Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la mairie :

<http://www.villard-bonnot.fr/> dans la rubrique actualité et/ou urbanisme

Le maire de la commune de VILLARD-BONNOT est responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès de :

- M.CEVA Frédéric, adjoint en charge de l'urbanisme sur RDV auprès du secrétariat de la mairie au 04.76.45.79.45,
- Mme WEINSBERG Laetitia, responsable du service urbanisme sur RDV auprès du service urbanisme ou par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@villard-bonnot.fr](mailto:urbanisme@villard-bonnot.fr)

A2019C07400

Commune de LE TOUVET

### Approbation de la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du conseil municipal de Le Touvet en date du 16 septembre 2019, la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvée.

L'ensemble du dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La délibération est affichée en mairie pendant un mois.